



**EUCC**

European  
Union  
for Coastal  
Conservation



**Conservatoire  
du littoral**

## **COMPTE RENDU DE L'ATELIER DES**

**30 ET 31 MARS 2005**

### **Granville – Canton de Sartilly - Baie de Sienne (Manche)**

Un groupe d'une quarantaine de personnes, conduit par Roland Paskoff, président de la branche française de l'EUCC, et Jean-Philippe Deslandes, délégué-adjoint du Conservatoire du littoral en Normandie, a visité le 30 mars deux sites littoraux dont l'évolution en cours fait naître des inquiétudes chez leurs gestionnaires.

Les participants ont été accueillis le lendemain par Monsieur le Maire de Granville, dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, et par Jean-Philippe Lacoste, Délégué en Normandie du Conservatoire, pour une discussion sur les réponses à apporter aux problèmes soulevés par le recul du trait de côte à Saint-Jean-le-Thomas et par l'évolution morpho-sédimentaire de la baie de Sienne.

#### **LE CANTON DE SARTILLY**

---

Le site visité, situé sur les communes de Saint-Jean-le-Thomas et Dragey, appartient en grande partie Conservatoire du littoral. Il est classé à l'inventaire national des sites, en raison de sa grande valeur paysagère au sein de la baie du Mont-Saint-Michel.

La problématique et les remèdes proposés ont été exposés sur le terrain par Franck Levoy, professeur de géologie à l'université de Caen et directeur du GRESARC, groupe de recherche consulté par la communauté de communes dès 1996 pour chercher des solutions à la menace que fait apparaître le recul du trait de côte. Immédiatement au sud de l'enrochement de la plage de Pignochet, l'érosion marine est très active. Elle menace d'ouvrir à court terme des brèches dans une accumulation dunaire étroite en arrière de laquelle s'étendent des terres basses potentiellement submersibles, où l'on peut noter la présence d'une route et de quelques habitations.

Les solutions proposées sont de trois ordres :

- rectification de l'emprise de l'enrochement au devant de la plage de Pignochet. Elle devrait contribuer à un rétablissement partiel du transit sédimentaire, sans parler de l'amélioration de la qualité paysagère du site,
- installation d'épis en bois modulables associés à des rechargements réguliers en sable,
- traitement palliatif de la partie la plus vulnérable de la dune.

Le débat s'est concentré sur les deux derniers points. Les épis ne présenteront un intérêt que s'ils sont régulièrement réalimentés. En effet, ce secteur est quasiment privé d'apports sableux depuis l'installation de l'enrochement qui interrompt le transit longitudinal des sédiments; les épis ne peuvent donc avoir d'autre fonction que de stocker provisoirement le sable déposé artificiellement, ou du moins en d'en ralentir le départ. L'un des problèmes réside dans la difficulté de trouver un gisement accessible de matériaux propices au rechargement, l'autre à la présence même des épis dans ce site classé (un projet antérieur d'épis a déjà été refusé par le Ministère de l'Environnement en raison de son impact négatif sur un paysage remarquable). La plage est en outre utilisée pour l'entraînement des chevaux de course.

A supposer qu'il soit possible de trouver un gisement susceptible de fournir, pour un coût raisonnable, des matériaux convenables au rechargement des épis, il n'est donc pas certain que ce projet recueille l'adhésion des populations locales et des services de l'Etat.

Il y a cependant urgence à agir puisque la dune est sur le point de se rompre au sud immédiat de l'enrochement. L'utilisation de cette dune comme une digue est de fait constaté. Le comblement de la brèche, le remodelage de la dune, la gestion de son couvert végétal et son entretien au fur et à mesure de son recul inéluctable, ne présentent aucun obstacle technique ni, semble-t-il, financier. Une solution voisine propose la construction de diguettes de sable installées en arrière de la brèche la plus inquiétante et jusqu'à la route, modelées de manière à s'insérer harmonieusement dans le paysage. Mais, quelle que soit la technique retenue, il ne peut s'agir que de soins palliatifs, qui ne résoudront pas la question du recul du trait de côte.

La question de l'évolution du tracé de la Sélune comme l'une des causes éventuelles de l'érosion, à ce jour non étudiée, a également été évoquée.

Les élus présents dans la salle et notamment ceux de la Communauté de communes de Sartilly, maître d'ouvrage du projet, ainsi que les représentants du Conservatoire s'accordent à souligner l'urgence de présenter un dossier global, incluant les épis et le renforcement du bourrelet dunaire. Dix années ont passé depuis l'expertise confiée au GRESARC, et le risque de rupture de la dune est aujourd'hui imminent.

Ceci a conduit l'assistance à s'interroger sur l'ampleur effective des risques encourus dans le cas d'une rupture de la dune : un marais pacagé, une route et quelques maisons pourraient être submergés ; la station d'épuration de Genêts, à l'extrémité du marais de la Claire Douve, pourrait être également menacée. Cependant, aucune appréciation du risque, en termes économiques mais aussi émotionnels n'a été réalisée récemment. L'absence de PPR constitue un obstacle certain à la définition d'un projet de territoire, qui seul permettrait de prendre en compte sur le long terme le recul du trait de côte et les submersions qui s'ensuivront. Ce projet devrait examiner le déplacement éventuel de la route et l'utilisation raisonnée de l'espace menacé par la submersion.

## LA BAIE DE SIENNE

---

Le Conservatoire du littoral est également très présent dans la baie de Sienne, où il possède maintenant l'ensemble de la pointe d'Agon, mais également par la légitimité qui lui a été conférée depuis février 2002 pour intervenir sur le domaine public maritime voisin. L'intérêt écologique exceptionnel de la pointe d'Agon a justifié son classement à l'inventaire national des sites.

Guidés par Franck Levoy, et en présence d'élus locaux, les participants à l'Atelier ont pu observer les différentes parties du havre : les dunes en régression de la flèche de Regnéville, la digue basse édifée en 1988 pour repousser le chenal de la Sienne, le méandre actuel de la Sienne dont le déplacement vers l'est a tout récemment englouti l'extrémité de la flèche de Regnéville, les vastes étendues de schorre en voie d'extension, la pointe d'Agon enfin, dont la progradation rapide donne naissance à des formes et des biotopes remarquables.

Le syndicat intercommunal de défense du littoral et d'aménagement de la baie de Sienne, maître d'ouvrage du projet, a demandé en 2001 au GRESARC d'étudier des solutions propres à répondre aux risques de déchaussement de la digue basse et de son contournement par le méandre de la Sienne, pouvant conduire à la submersion des terres basses des communes de Montmartin et Hauteville. Il a donc été envisagé de creuser un chenal dans l'axe de l'ouverture du havre, c'est-à-dire de recouper artificiellement le méandre responsable de l'érosion de la partie distale de la flèche de Regnéville. Parallèlement, l'arasement de l'extrémité de la pointe d'Agon a été préconisé pour faciliter l'écoulement de la Sienne et améliorer les conditions de navigation à l'intérieur du havre.

Au cours de la discussion qui a suivi cette visite de terrain, Jean-Philippe Lacoste a souligné que les objectifs réels des travaux projetés n'étaient pas uniquement ceux qui avaient été initialement avancés. Il s'agit aussi de trouver un gisement de sable destiné à alimenter les plages dangereusement démaigries d'Agon-Coutainville et de Hauteville et de faciliter l'accès maritime au petit port situé sur la face interne de la pointe.

L'absence de clarté des objectifs poursuivis et des enjeux en présence étant soulignée, de même que l'absence de PPR, la discussion s'est tournée vers la très grande valeur patrimoniale de la pointe d'Agon et de son estran, vers les perturbations engendrées par l'extraction de sable, qu'elle soit réalisée par voie terrestre ou maritime. Un arasement de la pointe d'Agon est-il écologiquement et socialement acceptable ?

Les enjeux de la submersion possible des terres basses de Montmartin n'ont pas, eux non plus, été clairement identifiés. Il a été remarqué que la digue basse n'a pas fonctionné comme le modèle l'avait prévu. Toute nouvelle intervention doit par conséquent être examinée avec la plus grande prudence, tant la dynamique de ce système estuarien est complexe.

En conclusion, Jean-Philippe Lacoste a rappelé la nécessité d'explicitation des objectifs visés, ici la défense de fronts de mer et des secteurs bas urbanisés, et des enjeux en présence, habitations, plaisance, autres ? Il a également évoqué l'évolution de la perception sociale des risques et des réponses qui leur sont proposées à la lumière de l'exemple de Criel-sur-Mer, où, voici quinze ans, un projet de réestuarisation avait été rejeté par la population, projet aujourd'hui accepté et prêt à entrer dans une phase opérationnelle.

*Christine Clus-Auby  
Secrétaire générale EUCC- France*

**LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER DES 30 ET 31 MARS 2005  
GRANVILLE – BAIE DE SIENNE – CANTON DE SARTILLY**

<b>Membres de l'EUC</b>	
<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>
ADMONT Paul-Henri	Association des Amis de Wissant
AUBIE Sandrine	BRGM Aquitaine
BABILLOT Pascale	Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC)
BATTIAU-QUENEY Yvonne	Université des Sciences et Technologie de Lille
BOUFFET Jean	ONF
CAROL Fabrice	Société Epace Pur
CLUS-AUBY Christine	
DAVID Michel	Conservatoire du littoral Normandie
DELECOUR Bernard	Mairie de Neuchâtel Harelot
DELESALLE Claude	Mairie de Wissant
DERMAUX Bruno	ONF
DESLANDES Jean-Philippe	Conservatoire du littoral Normandie
DOUCHIN Catherine	CPIE Val d'Authie
DUBAILLE Etienne	Conservatoire du littoral Nord-Pas-de-Calais - Picardie
DUHAMEL Françoise	CRP/CBNBL (Conservatoire botanique de Bailleul)
FAVENNEC Jean	ONF – Mission Littoral
GOUGUET Loïc	ONF
HEURTEFEUX Hugues	EID Méditerranée
LACOSTE Jean-Philippe	Conservatoire du littoral Normandie
LAMBOLEY Gilbert	ASA d'Agon
LEFEBVRE Noémie	Université d'Artois
LEGALLAIS Bernard	ONF
LOBBEDEY Stéphane	ESTRAN
MALLET Cyrill	BRGM Aquitaine
MEUR-FEREC Catherine	Université du Littoral Côte d'Opale - Institut des Mers du Nord
MICHENEAU Christine	ONF
MOREL Valérie	Université d'Artois
MORELLI Jacques	CNRS – Université de Nice
PASKOFF Roland	Président d'EUC France
PELTIER Jean-Paul	
PRAT Marie-Claire	Université de Bordeaux 3
PRAT Michel	DRE Aquitaine
ROBERT Bernard	ANEL
ROZE Françoise	Université de Rennes 1
de SAINT DENIS Guy	
SOULERES Olivier	ONF
TROTTEZ François	ONF
VEILLE Frantz	ONF

<b>PERSONNALITÉS INVITÉES</b>
Monsieur le Président de la Communauté de communes de Sartilly
Monsieur le Conseiller général du canton de Montmartin-sur-Mer
Monsieur le Conseiller général du canton de Sartilly
Monsieur le Maire d'Agon-Coutainville
Monsieur le Maire de Genêts
Madame le Maire de Regnéville-sur-Mer
Monsieur le Maire de Saint-Jean-le-Thomas
Madame Couson, conseillère municipale de Montmartin-sur-Mer
Monsieur Pascal Talec, DIREN de Basse-Normandie
Monsieur André Juin, DDAM de la Manche
Monsieur Hervé Moalic, Syndicat mixte espaces littoraux de la Manche
Monsieur le Professeur Franck Levoy Université de Caen